



Municipalité de Saint-Boniface

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER (REGISTRE)

Je, Julie Désaulniers, Directrice générale adjointe/Greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Boniface certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 545 est de 4,360 :

- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 447 ;

- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement d'emprunt numéro 545 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;

- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Julie Désaulniers
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe

DATE : _____